

Infos de l'agrochimie suisse en lien avec la session parlementaire

Février 2019

Procédure de consultation sur le projet Politique agricole 2022+

Une protection des cultures moderne et viable doit rester possible en Suisse

Le groupe d'industrie Agrar représente des entreprises étroitement associées aux chaînes de valeur internationales et qui ont besoin, de ce fait, de conditions cadres optimales pour rester compétitives sur le marché mondial. La Suisse négocie actuellement avec divers partenaires commerciaux importants. Le secteur agricole partage l'avis du Conseil fédéral selon lequel il ne sera guère possible de conclure de nouveaux accords commerciaux ou de développer les accords existants, très importants pour l'économie helvétique, si la Suisse ne peut faire certaines concessions au chapitre agricole. Il est vrai que ces accords risquent d'accroître la pression à l'importation sur notre agriculture, mais ils offrent en même temps de nouveaux débouchés extérieurs à des produits agricoles suisses de haute qualité et à forte valeur ajoutée.

Nous soutenons aussi, sur le fond, les objectifs de la Politique agricole 2022+ concernant l'environnement et les ressources naturelles. Les mesures qui en découlent doivent être adaptées aux **risques effectifs**, se traduire par une amélioration perceptible par rapport à une situation initiale claire et venir en appui à une agriculture suisse performante et compétitive. Le **train de mesures proposé par l'initiative sur l'eau potable** ne répond pas à ces critères. Pour satisfaire aux exigences de **l'article 104a Cst sur la sécurité alimentaire**, la protection des végétaux et les produits phytosanitaires est un élément clé. La sécurité alimentaire correspond à la possibilité pour la population d'accéder à une quantité suffisante de nourriture de qualité et d'un coût abordable. Les mesures de portée nationale proposées dans l'initiative constitueraient une menace pour la production de denrées alimentaires de qualité.

Ne pas fermer la Suisse aux innovations

L'arrêt du Tribunal fédéral du 12 février 2018, qui a accordé aux organisations environnementales la qualité de partie dans les procédures d'essais ciblés de produits phytosanitaires, porte déjà préjudice à la Suisse en tant que pôle d'innovation. L'extension prévue du champ d'application de l'arrêt à la procédure d'autorisation des nouveaux produits phytosanitaires aggraverait les conséquences de cette décision.

L'introduction du droit de recours des associations dans la procédure d'homologation des nouveaux produits phytosanitaires augmente considérablement la durée de cette procédure. Les entreprises concernées ne disposeraient plus de la sécurité nécessaire en matière de planification. Unilatéralement, on rendrait donc plus difficile l'introduction de nouveaux produits innovants sur le marché suisse. Il en découlerait qu'à l'avenir, les entreprises actives à l'échelle mondiale renonceraient à entreprendre des démarches pour faire homologuer de nouveaux principes actifs sur le marché agricole de la Suisse, comparativement exigü. Les solutions innovantes disponibles sur les marchés internationaux en matière de protection des cultures n'atteindraient plus la Suisse, une perspective d'autant plus regrettable que les nouveaux principes actifs sont généralement plus spécifiques, plus efficaces et plus respectueux de l'environnement.

Initiatives populaires

Initiative "Eau potable" : un contre-projet ne s'impose pas

Dans son message publié en décembre 2018, le Conseil fédéral rejette l'initiative populaire fédérale « *Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique* » (initiative "Eau potable"). A très juste titre, il recommande de la soumettre au vote sans contre-projet, puisqu'un **contre-projet, en effet, n'est pas nécessaire**.

En Suisse, diverses mesures de politique agricole, comme le **Plan d'action produits phytosanitaires** et la **Stratégie Antibiorésistance Suisse**, se chargent déjà de concrétiser de façon très dynamique l'objectif d'une eau potable ne contenant pas des niveaux plus élevés de nitrates et exempte de pesticides, d'antibiotiques et d'autres substances dangereuses, à l'instar des denrées alimentaires. Si l'on souhaite réduire efficacement et durablement les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, la solution est dans l'**innovation**, l'**amélioration des techniques d'application**, la **formation continue** et les **conseils compétents** dispensés aux utilisateurs.

En investissant dans la recherche phytosanitaire, les entreprises agricoles favorisent le développement de nouveaux principes actifs toujours plus efficaces et plus respectueux de l'environnement. On en a la preuve dans la réduction impressionnante, observée ces dernières décennies¹, de la quantité de substances actives mises en œuvre par hectare. Le taux d'application des pesticides par hectare a diminué en effet de 95 % depuis 1950, ce qui permet aux agriculteurs d'utiliser des doses beaucoup plus faibles pour obtenir la même efficacité. De plus, la quantité d'aliments produite à partir de chaque tonne de matière active utilisée a augmenté de plus de 10 % depuis 1980. Dans le même temps, les nouvelles substances mises au point sont plus sûres. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe les produits phytosanitaires en quatre catégories de toxicité allant de la classe 1 (très dangereux) à la classe U (probablement inoffensifs). La toxicité aiguë moyenne a diminué de 40 % depuis les années 1960. La moitié des matières actives introduites depuis 2000 correspondent à la classe U. Aucune nouvelle substance active n'a fait son entrée dans la classe 1. Par ailleurs, l'industrie suisse soutient toute une série de projets, activités de relations publiques et formations dont le but est de mettre en place de bonnes pratiques environnementales au niveau de l'entreprise. **Il est tout à fait clair et indiscutable que ces efforts se poursuivront.** Mais des restrictions supplémentaires, comme celles que réclame l'initiative sur l'eau potable et qui, loin de conduire à une meilleure protection de l'environnement, limitent fortement la capacité d'innovation et la compétitivité d'une agriculture suisse moderne, doivent absolument être évitées.

Affaires parlementaires

18.4087 – Motion "Réformes structurelles d'Agroscope en faveur de la recherche dans le domaine agricole" et **18.4088 – Motion "Une structure axée sur la pratique pour Agroscope"**
(au Conseil des Etats le 11 mars 2019)

Recommandation : OUI aux deux motions 18.4087 et 18.4088

Le groupe d'industrie Agrar soutient la proposition de la Commission des finances du Conseil national d'étudier une stratégie visant à renforcer Agroscope et d'examiner l'adéquation du budget consacré par les pouvoirs publics à la recherche agronomique. Dans les décennies à venir, la recherche et le développement de solutions durables et pratiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement joueront un rôle primordial pour la maîtrise des défis économiques, environnementaux et climatiques. Dès lors, les efforts de l'Etat en matière de recherche agronomique doivent aussi être réexaminés en permanence afin de rester aussi efficaces que possible.

Préavis concernant la session de printemps 2019

Réunion du GP FRI du 21 mars 2019. Mme Eva Reinhard, responsable d'Agroscope, parlera du rôle et de l'importance de la recherche phytosanitaire

Comment se présentera à l'avenir la protection des cultures? Quel sera le rôle des produits phytosanitaires? Telles seront les questions traitées par le Groupe Parlementaire Formation, Recherche et Innovation (GP FRI) lors de la session de printemps à venir. L'événement se déroulera le jeudi 21 mars 2019, à midi, à l'hôtel Bellevue Palace. Plus d'informations sur le GP FRI sous : www.pgbfi.ch.

Le **groupe d'industrie Agrar** réunit des spécialistes du domaine de la protection des plantes travaillant pour les entreprises BASF Suisse, Bayer Suisse, Leu+Gygax, Omya Agro Suisse, Stähler Suisse et Syngenta Suisse. Il œuvre pour des solutions innovantes et favorables à l'environnement dans le domaine de la protection phytosanitaire.

¹ 2018 - Phillips McDougall, [Evolution of the Crop Protection Industry since 1960](#).